

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

Messe de mariage chantée ; ton ferial

Ly a deux tons en usage pour les parties de la messe que chante le célébrant : le ton solennel et le ton ferial. Le premier est employé dans toute messe qui est du rite double ou semi-double. Le ton ferial est propre aux messes de rite simple. Le bréviaire indique le rite des fêtes et chaque fois que l'on chante la messe correspondante à l'office d'une simple ou d'une férie, on doit prendre le rite simple pour la préface et le *Pater*. Mais il n'est pas aussi facile de se renseigner sur le rite des messes votives qui n'ont aucun rapport avec l'office du jour. Ici encore le rite sera double ou simple selon l'importance de la messe. Certaines messes privilégiées, comme celles *pro re gravi*, ou des quarante-heures, ou de la solennité d'une fête, etc., seront du rite double et exigeront le ton solennel. Au contraire les messes votives du rite simple, comme celles qui sont demandées par les fidèles en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Joseph, de sainte Anne, de saint Antoine de Padoue, et particulièrement la messe *pro Sponso et Sponsa* exigeront le ton simple ou ferial.

On devra également suivre l'intonation ferial pour le *Gloria*, quand on le chante (comme aux messes des saints Anges, ou de la sainte Vierge, le samedi), ainsi que pour le *Benedicamus* (ou l'*Ite, missa est*, s'il y a eu *Gloria*).

Ainsi à la messe de mariage, malgré sa solennité extrinsèque et la joie qui remplit l'âme de ceux qui y assistent, l'Eglise exige le ton ferial pour les parties que chante le célébrant.

Votre question ne mentionne pas les oraisons. Vous savez qu'il les faut chanter *recto tono*, sans aucune inflexion, comme celles des messes de *Requiem*.

ALESSANDRO.